

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 23 septembre 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 septembre 2021

Date de la convocation : 07 septembre 2021.

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 30

Heure de la clôture : 22h30

Présents : MÂCHARD Jean-Yves, PASUTTO Jean-Pierre, AUBRY Eliane, ANTHOINE-MILHOMME Stéphane, MOREL Julien, COUTURIER Fabien, JACQUEMOUD Christian, MULLER Carine, CHERAMY Carine, DERISOUD André, ZUCCALLI Christelle.

Secrétaire de séance : ZUCCALLI Christelle .

Le Maire demande au conseil d'avoir une pensée pour Mme CHARPENTIER Marie-France ancienne adjointe décédée.

1. Approbation du compte-rendu du jeudi 24 juin 2021:

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

2. Décision convention d'assistance technique (rénovation ancienne salle communale)

Monsieur le Maire expose que pour les communes ne disposant pas de moyens suffisants pour étudier la faisabilité technique et financière d'une opération de construction/de réhabilitation comprenant du logement aidé, le Département de la Haute-Savoie propose quelques jours d'ingénierie afin de mener à bien les réflexions nécessaires à l'aboutissement du projet.

Il s'agira d'étudier la réhabilitation de l'ancienne cure en logements aidés.

Le financement de la mission est intégralement pris en charge par le Département conformément au projet de convention ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré APPROUVE les termes de la convention d'assistance technique à passer avec le Département de la Haute-Savoie et AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention .

3. Décision convention participation financière pour logiciel Ris.net

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la régie des données (RGD) de Savoie Mont-Blanc gère le logiciel Ris.net, qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires.

Une répartition financière entre la CC Usse et Rhône et les 23 Communes concernées est proposée sur la base des modalités de calcul suivantes :

L'abonnement annuel de chaque Commune et de la CC Usse et Rhône est calculé sur la base des tarifs de la RGD de Savoie Mont-Blanc de 2021, est d'un total de 34 002,00 TTC € (1^{ère} colonne du tableau ci-dessous),

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 23 septembre 2021

Le calcul de la somme de chaque entité à partir de 2022 correspond à l'application du même prorata sur les 24 581,00 € TTC du montant du devis émis par Commune à la RGD de Savoie Mont-Blanc (3^{ème} colonne).

Monsieur le Maire précise qu'avec cette mutualisation, le tarif passe de 689€ à 498.10€

Article 4 – Durée et modalités de résiliation

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée indéterminée.

Si l'une des parties souhaite y mettre fin avant son terme, elle devra avertir l'autre partie en respectant un délai de préavis d'un mois.

En cas de résiliation, l'abonnement applicable sur l'année civile en cours est considéré comme dû.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré APPROUVE les termes de la convention.

4. Décision sur la Motion de la fédération national des communes forestières

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune forestière considère que les décisions sont inacceptables venant du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ;

- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF ;

CONSIDÉRANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 23 septembre 2021

- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;

- Une forte augmentation des conflits d'usage, liée aux changements sociétaux et au déconfinement, nécessitant des moyens de surveillance sur le terrain ;

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ **exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières ;

- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.

▪ **demande :**

- Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises ;

- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à un vote contre pour dix votes pour.

Le conseil APPROUVE les termes de la convention , il AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention.

5. Présentation du projet ISDI aux vorziers

Mr le maire à présenter le projet de dépôt des déchets inertes sur Vorziers.

Mr le maire propose de se faire accompagner par un juriste pour signer une convention dans le cadre de ce projet.

6. Question diverses :

Suite au projet de pose de Panneaux de signalisation : Mr le Maire propose l'achat de panneaux de signalisation pour la sécurisation de tous.

La commune va investir dans des panneaux avec des dessins réalisés par les enfants comme vu au précédents conseil.

Salle des Associations:

Il a été vu de poser un panneau « salle des associations »

Réflexion sur une date pour finir les travaux de la cuisine.

Suite aux travaux effectués, Mr le Maire souhaite qu'une réflexion soit faite sur la possibilité de louer pour des manifestations, faire une inauguration ect.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 23 septembre 2021

Il a été évoqué le sujet de coupe de haie au château car dangereux pour la circulation des riverains .

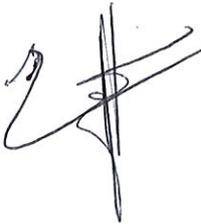
Le secrétariat a reçu des courriers de mécontentement concernant la route de martian et le nouvelle emplacement des conteneurs poubelles.

Un rendez-vous à été pris avec les maires pour rencontrer les délégués du Sivos pour ouvrir un Centre aéré.

Nous avons évoqué le problème sur les points d'eau incendie de la commune .
Un arrêté sur l'interdiction d'utiliser des bornes a été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance,
ZUCCALLI Christelle



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD

